Société d'habitation Québec

Travaux admissibles

À l'intérieur, installer des mains courantes autres que celles prévues au Code de construction **ou** installer un fauteuil d'escalier à trajectoire droite.

Installer une barre d'appui standard ou en « L » ou installer une barre d'appui rabattable.

Construire une douche sans seuil d'environ 60 po sur 40 po (150 cm sur 101 cm).

Dégager l'espace de 34 à 40 po (86 à 101 cm) sous l'évier de la cuisine ou la vanité de la salle de bain.

Déplacer une tringle ou une tablette de garde-robe à une hauteur accessible.

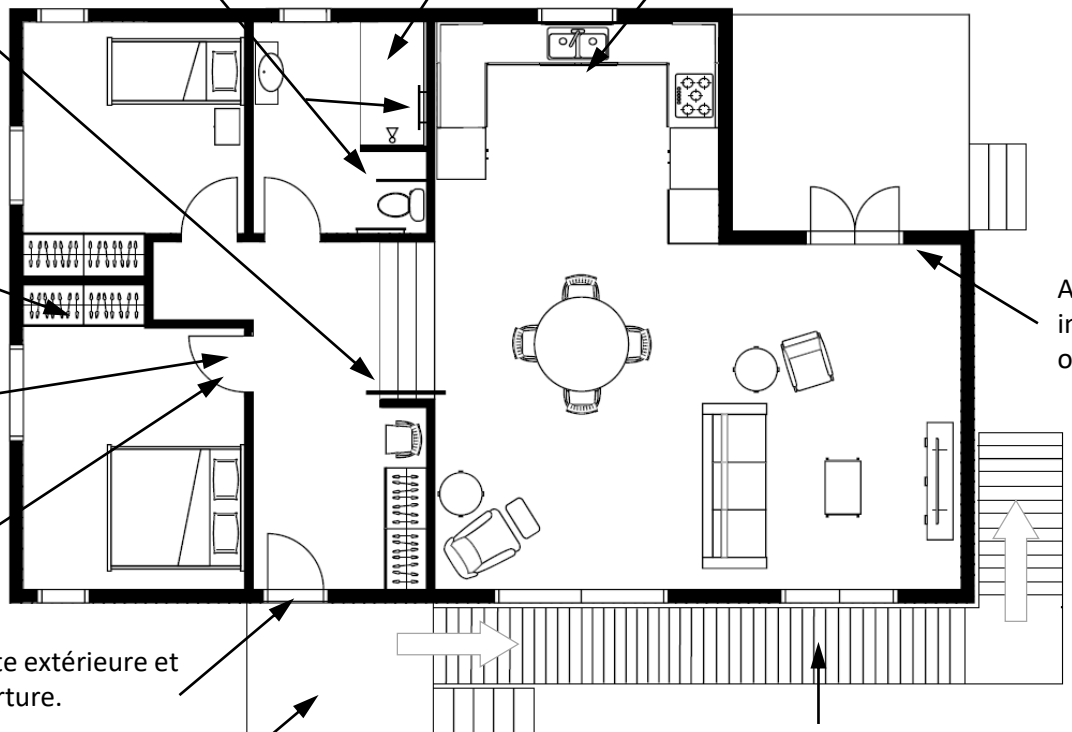

Abaisser ou déplacer un interrupteur, une prise ou un thermostat.

Élargir une porte intérieure **ou** installer des charnières à retrait.

Abaisser un seuil de porte intérieure.

Élargir une porte extérieure et abaisser l'ouverture.

Hausser le pontage d'une galerie lors de la construction d'une rampe d'accès, incluant, s'il y a lieu, de légères modifications à la galerie.

Construire une rampe d'accès avec une pente de 1:12 incluant les garde-corps, la bordure de roue, le ou les paliers de virage et de légères modifications à la galerie pour accueillir la rampe d'accès et les mains courantes

OU

Installer des mains courantes à l'escalier extérieur, autres que celles prévues au Code de construction.